

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 14 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, 14 mai, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 12 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Laurent CHALAVON, Isabelle SAVIOT, Josiane MALLERY, Pierre GRUEL, Wilfried JAILLET, Murielle VALLON, Moussa GBANE, Gilles SARROTTE, Dominique VOSSIER

Absents : Marie-Pierre LAURIER,

Excusés : Camille PARMENTIER, Michelle LAYES-CADET, Jeannine GIRES, Georges SORREL

Secrétaire : Murielle VALLON

SEANCE OUVERTE A 20h 40

Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 08/03/2018 et 26/03/2018.

1. DEMANDE DETR – AIRE DE JEUX PETITE ENFANCE

Le Maire Propose au conseil municipal de délibérer sur le plan de financement du projet de création d'une aire de jeux petite enfance, projet réalisé en concertation avec les assistantes maternelles.

Aire de jeux petite enfance	:	25 776.00 € HT
Filet pare-ballon	:	2 577.00 € HT
Imprévus	:	6 416.00 € HT
TOTAL		34 769.00 € HT
TOTAL TTC		41 722.80 €

Plan de financement prévisionnel :

Etat DETR 25%	8 692.00 € HT
Autofinancement	26 077.00 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement exposé ci-dessus.
- D'approuver la demande de DETR

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire explique que le trésorier de chabeuil nous a informés de changements d'imputations comptables après le vote du budget. Il convient donc de régulariser ces écritures par une décision modificative.

Fonctionnement

Article	Dépenses	Recettes	Objet
61522	- 5000.00 €		Entretien de bâtiments
60631	+ 2500.00 €		
60632	+ 2500.00 €		
60623	- 1500.00 €		alimentation
6257	+ 1500.00 €		
70323		+ 6000.00 €	Redevance occupation domaine public
611	+ 2000.00 €		RGPD
637	+ 200.00 €		SACEM
61523	+ 2000.00 €		3 ^{ème} passe fauchage
022	+ 1800.00 €		Dépenses imprévues
TOTAL	6000.00 €	6000.00 €	

Investissement

Opération	Article	Dépenses	Recettes	Objet
24	2041582	- 8500.00 €		Electrification rurale
	4581 (024)	+ 8500.00 €		

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°1 comme présentée ci-dessus

3. APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17, L.5211-5, L5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2018-026 du conseil communautaire du 5 avril 2018.

Le Maire expose que la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo a modifié ses statuts et notamment l'article D du titre 1 « dispositions générales » relatif au siège de la Communauté d'Agglomération.

En lieu et place de « La Communauté d'agglomération a son siège à Rovaltain – Avenue de la Gare – 26958 VALENCE » figure « La Communauté d'agglomération a son siège au 1, place Jacques Brel – 26200 VALENCE »

En conséquence, le Maire demande au conseil d'approuver la modification des statuts de Valence Romans Agglo.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver les statuts de Valence Romans Agglo.

4. APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR SERVICE COMMUN « ARCHIVES »

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au service commun des archives depuis le 1^{er} janvier 2013. Le règlement de fonctionnement de ce service commun, mutualisé par la communauté d'agglomération, prévoit 2 modes d'adhésion (intégré/décentralisé). La commune est actuellement adhérente en gestion décentralisée (intervention d'un archiviste itinérant, en mairie, pour des missions de collecte règlementaires et de classement d'archives).

En décembre 2017, Valence Romans Agglo a été amené à modifier le règlement de fonctionnement du service, ce qui nécessite une nouvelle délibération d'adhésion de toutes les collectivités adhérentes. Les modifications apportées ne concernent toutefois que les adhérents en gestion intégrée, les modalités financières étant inchangées pour les adhérents en gestion décentralisée.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver le nouveau règlement de fonctionnement et de poursuivre son adhésion au service commun des archives selon le mode de gestion décentralisé,
- De s'engager pour 2 jours d'intervention annuelle du service commun archives,
- D'autoriser le maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Aides de l'agglo

60000 € en éclairage public, 2000 assainissement, aides à des particuliers 5500 en 2017.

Pour 2018 50000 route de Montoisson, 50000 éclairage public.

- Bascule

Mme Paradis propose que la commune garde cet emplacement qui fait parti du patrimoine communal.

- Rapport trésorier : analyse de l'exercice 2017

SEANCE LEVEE A 21H40

Le Secrétaire,
Murielle VALLON

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI